

Ex aequo invite dès maintenant les personnes candidates aux élections provinciales de 2026 à prendre des engagements concrets pour garantir le respect des droits des personnes ayant une déficience motrice et assurer leur pleine participation à la vie citoyenne. Cette plateforme énonce nos revendications, regroupées par thématique.

Nous demandons que la réalisation véritable du droit à l'égalité des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de la société soit une priorité du gouvernement et que celui-ci mette en place toutes les ressources, lois et politiques nécessaires pour respecter, protéger et réaliser cette égalité.

En Santé et services sociaux, nous demandons :

- un investissement massif dans le réseau public de soutien à domicile pour mieux répondre aux besoins des personnes ayant une déficience motrice, et ce, pour assurer des services gratuits et de qualité ;
- que le salaire minimum des personnes embauchées par le programme d'Allocation autonomie à domicile (AAD) soit relevé à 26 \$ de l'heure.

En Transport, nous demandons :

- le financement nécessaire visant à munir d'ascenseurs la totalité des stations du métro de la Société de transport de Montréal afin de rendre cette infrastructure publique accessible à tous les citoyens et citoyennes ;
- un rehaussement du financement des services de transport adapté pour améliorer la qualité du service et préserver le principe du « Zéro refus ».

En Habitation, nous demandons :

- que toute nouvelle construction résidentielle subventionnée par des fonds publics soit de [conception universelle](#) et que tous les logements soient entièrement accessibles, sans obstacles et facilement adaptables.

- la réouverture du Programme d'adaptation de domicile (PAD) et une augmentation significative de son budget, récurrent et indexé, afin de répondre aux besoins réels de la population dans un délai raisonnable (maximum 12 mois). Nous demandons également la remise en place de l'entente avec la Ville de Montréal dans le but de rouvrir le PAD - Montréal.

En Accessibilité universelle, nous demandons :

- l'adoption d'une loi québécoise sur l'accessibilité universelle visant à rendre obligatoire la prévention et l'élimination des obstacles à l'accessibilité dans toutes les infrastructures publiques ou privées, les services et les communications ;
- la réouverture, l'amélioration et le financement adéquat du programme Petits établissements accessibles.

En Parentalité, nous demandons :

- que la *Loi sur la protection de la jeunesse* soit modifiée afin d'introduire l'obligation de la création d'un protocole d'évaluation des signalements à la DPJ, de mesures de soutien et de mesures de suivi spécifiquement pour les familles en situation de handicap.

En Sécurité alimentaire, nous demandons :

- l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation¹ qui enchâsse le principe de l'accessibilité universelle en alimentation ;
- le financement et la mise en place d'un réseau d'épiceries publiques universellement et économiquement accessibles.

¹ Le droit à l'alimentation est exercé lorsque l'accès économique et physique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer est présent pour chaque personne et à tout moment (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2010).